

Temps partiel : Quels droits ?

Demande :

- **Avant le 31 mars**, pour le Temps partiel (TP) sur autorisation : date limite de demande, d'annulation ou de modification.

- **Avant le 30 juin**, pour les demandes de droit pour raisons familiales. Il peut cependant être accordé un TP en cours d'année sous certaines conditions.

Pour faciliter leur gestion, les recteurs fixent fréquemment des délais plus restreints. Ces derniers, pour autant ne peuvent se substituer à la date réglementaire.

Temps partiel et retraite

En dehors du TP de droit pour élever un enfant, qui est considéré, depuis le 1^{er} janvier 2004, comme une activité à temps plein pour la retraite, il est possible de demander à surcotiser pour obtenir une année pleine pour la pension. La durée d'assurance est d'une année y compris pour le TP annualisé. Le choix se fait lors de la demande de temps partiel et pour toute sa durée. Mais les taux de surcotisation sont prohibitifs (voir site sneep).

Réintégration à Temps complet

Le TP de droit pour élever un enfant cesse le jour du 3^{ème} anniversaire de l'enfant. Il est cependant possible de continuer le TP jusqu'au 31 août mais dans ce cas, il est régi pour la retraite comme un TP sur autorisation. Toutes les autres réintégrations se font le 1^{er} septembre, sauf motif grave.

Anne GALMICHE

SOMMAIRE

- Édito..... p. 1
- Temps partiel p. 1
- Action et grève le 23 mars..... p. 2-3
- CTPM du 10 mars p. 3
- UNSS p. 4
- Formation des enseignants..... p. 4
- Mutation..... p. 5
- DHG, HSA, emploi p. 5

Le 23 mars : grèves et manifestations unitaires interprofessionnelles plus forts ensemble, pour porter des exigences convergentes

Le vote exprimé lors du 1^{er} tour des élections régionales confirme l'exigence populaire d'autres choix politiques, économiques et sociaux, en même temps que l'abstention massive dénote un manque de confiance dans des forces politiques pour y répondre. A la veille de ce scrutin, le « Monde » du 10 mars nous apprenait que « les 40 plus grands groupes français composant l'indice CAC 40 (...) ont dégagé des profits s'élevant à plus de 47 milliards d'euros ».

Cette « performance » s'expliquerait par les excellents résultats des établissements financiers (ceux-là même que l'État a massivement aidés sans condition) et qui auraient tiré profit des difficultés des entreprises industrielles ! Les grands groupes français (dont Total) se sont livrés à des opérations draconiennes de réduction des coûts, notamment en réduisant leurs effectifs et leurs investissements, « préférant garder leurs ressources disponibles pour se déployer dans les pays émergents ». Mais « en revanche, ils continuent de vouloir préserver leurs actionnaires, en proposant de ne pas réduire, voire d'augmenter les dividendes qui leur sont versés ».

Tout en faisant mine de condamner l'immoralité de ces spéculateurs, le gouvernement est décidé à poursuivre le même type de politique et à nous faire payer l'ardoise en concoctant, sans le nommer, un plan d'austérité avec baisse des emplois et des dépenses publiques, régressions salariales, remise en cause de la protection sociale et recul programmé du départ en retraite après... les élections régionales !

C'est la politique qui est à l'œuvre dans de nombreux pays européens en proie aux choix libéraux et notamment en Grèce où se développent des luttes puissantes.

C'est bien face à cette stratégie qui entend faire payer la crise par la population et notamment les salariés, les retraités et les chômeurs, que les forces sociales estiment indispensable de peser davantage pour remettre au premier plan les revendications.

Les profits faramineux du CAC 40 montrent que l'argent existe pour satisfaire les exigences salariales, pour créer des emplois, pour préserver et développer services publics, retraites, pensions et protections sociales.

C'est ce que nous dirons avec la FSU, la CGT, Solidaires, la CFDT et l'UNSA dans les grèves et manifestations le 23 mars.

Serge CHABROL
Secrétaire général
15 mars 2010



Rassembler les forces revendicatives de tous horizons le 23 mars

Tous les échos qui montent des établissements scolaires en témoignent : le mécontentement, l'inquiétude, la colère sont là et c'est bien la politique mise en œuvre dans l'éducation nationale et au-delà qui en est la cause. Mécontentement certes, mais fortement imprégné ici ou là de désarroi, de lassitude, d'incrédulité. En effet, comment comprendre que de nouvelles suppressions de postes, de nouveaux services partagés, des charges de travail encore plus lourdes, des prescriptions pédagogiques toujours plus nombreuses, des conditions de formation des nouveaux enseignants totalement indignes et incohérentes,... soient imposés au mépris des projets, du travail en équipe, de tout ce qui a été construit au fil des années par celles et ceux qui sont quotidiennement sur le terrain ? On voudrait nous faire croire qu'il s'agit de mieux lutter contre l'échec scolaire, alors que toutes les mesures prises par le gouvernement concourent à son aggravation.

Là où les débats sont menés, où des contre propositions sont échaufaudées et coordonnées avec les usagers, où les liens avec les choix politiques à l'œuvre sont mis en lumière et dénoncés, la mobilisation est importante ; ailleurs, c'est trop souvent la passivité voire le découragement qui l'emportent. C'est ce qui explique la forte disparité de mobilisation que nous avons observée d'un établissement à

l'autre, lors de la grève le 12 mars. Globalement elle a été notable et bien au-delà des chiffres ridicules annoncés par le ministère, à Paris par exemple ce sont plus de 8 000 collègues qui ont manifesté.

Mais bien entendu cette mobilisation n'est pas encore à la hauteur des exigences et l'on peut sans doute oser un parallèle avec le taux d'abstention record enregistré lors du premier tour des élections régionales. Dans un cas comme dans l'autre, il semble évident qu'un manque d'alternative claire et crédible pèse sur la mise en action.

Et pourtant, le mouvement social peut-il laisser des forces politiques décider du sort des revendications, en dehors de son intervention ? Prenons l'exemple de l'EPS, du sport scolaire et du sport pour tous : qui d'autre que la profession peut, avec le SNEP, porter les exigences par lesquelles passent leur développement et leur démocratisation ? Qui d'autre que les personnels de l'éducation nationale, avec la force syndicale la plus importante du secteur, la FSU en alliance et toutes les forces convergentes, peut avancer des propositions qui battent en brèche les suppressions de postes dans l'éducation nationale, la réforme du lycée, celle de l'enseignement professionnel, de la formation des maîtres, le décret sur les EPLE, la libéralisation de la carte scolaire, le démantèlement de nos statuts, l'imposition toujours croissante des heures supplémentaires,... ?



La politique que nous contestons dans l'éducation nationale est de même nature que celle qui est contestée par les salariés de la culture, de la justice, de la Poste, de la santé, de l'ensemble des services publics mais aussi par ceux du privé. La politique qui développe le chômage, les bas salaires, démantèle les droits et garanties, les protections sociales, les retraites est celle qui a fait le choix de favoriser la spéculation, le bouclier fiscal pour les plus fortunés, l'accumulation financière contre le développement humain.

Tous ceux qui luttent chacun dans leur secteur pour exiger d'autres choix politiques économiques et sociaux, ont la possibilité de mettre leurs forces en commun dans les manifestations et grèves interprofessionnelles public/privé du 23 mars, à l'appel de la FSU, la CGT, la CFDT, Solidaires et l'UNSA.

Saisissons, saisissez cette occasion de peser tous ensemble, plus massivement que nous ne l'avons fait précédemment. Prenons notre avenir en main !

Martine LE FERRAND

Quand le ministre se moque du monde !

Les 8 organisations syndicales appelant à la grève du 12/03/2010 avaient demandé une entrevue au ministre Chatel. Faute de réponse, elles avaient dénoncé cette marque de mépris dans la presse. C'est donc au cours de la manifestation parisienne que son conseiller social a finalement annoncé aux dirigeants syndicaux une rencontre, le jour même, avec le directeur de la DEGESCO et la DRH. Sauf que... une fois sur place, ce sont des « illustres inconnus » qui ont été propulsés en première ligne, espérant donner le change ! Non monsieur le ministre, nous ne nous prêtons pas à ce jeu de dupe : la délégation est immédiatement ressortie !



En grève le 23 mars !

Les choix économiques et sociaux gouvernementaux aggravent la situation de l'emploi, du pouvoir d'achat et des salaires. Alors que les besoins de services publics et de protections sociales sont considérables et alors que l'ensemble de la population confirme son attachement à ceux-ci, le gouvernement poursuit sa politique de casse de ces deux éléments essentiels à la cohésion sociale. C'est pourquoi la FSU est totalement engagée dans la journée d'action de grèves et de manifestations du 23 mars lancée à l'initiative des organisations interprofessionnelles CFTD, CGT, FSU, Solidaires et UNSA, journée destinée à mobiliser les salariés du public et du privé et à affirmer que d'autres orientations sont nécessaires, justes et possibles.

La FSU dénonce les suppressions d'emploi, notamment dans les services publics et dans les trois fonctions publiques, les transformations de nombreuses missions, les remises en cause actuelles du statut de la Fonction publique notamment avec la mise en place de la RGPP et de la loi mobilité.

La FSU dénonce le choix de la casse des solidarités, de la mise en œuvre de politiques d'individualisation et de concurrences entre personnels et services qui sont contraires aux missions d'intérêt général.

La FSU estime que les salaires sont un enjeu majeur tant du point de vue social qu'économique.

Dans la fonction publique, elle réclame l'ouverture de négociations afin de permettre un plan de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et une reconstruction de la grille qui reconnaisse les qualifications et offre des espaces indiciaires permettant une revalorisation des carrières pour tous. Ces discussions doivent permettre de revoir la question des bas salaires.

La FSU se prononce pour la résorption de la précarité, elle demande l'arrêt des embauches de personnels précaires et non titulaires et qu'un plan de titularisation soit rapidement ouvert à tous les non titulaires.

Concernant le dossier essentiel des retraites et pensions, les communications gouvernementales multiples privilégient l'allongement de la durée de cotisation en reculant l'âge de départ à la retraite et la remise en cause du calcul des pensions sur les six derniers mois ! La FSU se prononce clairement contre ces propositions et défendra dans les débats ses revendications rappelées à son récent congrès, destinées à maintenir, développer et améliorer le système des retraites et pensions.

Dans de nombreux secteurs les personnels se mobilisent et des journées d'actions sont déjà prévues, notamment :

- le 9 mars à la justice,
- le 10 mars au secrétariat d'état aux sports,
- le 11 mars dans le secteur de la petite enfance et à la protection judiciaire de la jeunesse,
- le 12 mars à l'éducation dans le second degré.

La FSU appelle à la réussite de ces actions et à leur développement.

La FSU appelle les personnels de la Fonction publique à être en grève le 23 mars et à participer massivement aux manifestations afin d'assurer la réussite de cette mobilisation.

CTPM du 10 mars 2010

Quelques mois après la modification des décrets particuliers des enseignants, le ministère consultait le CTPM sur de nouvelles modifications.

La délégation de la FSU a rappelé que ces décrets ne rencontraient pas l'accord de notre fédération tout en soulignant que nous étions favorables à l'élévation des qualifications des enseignants et CPE et à la nécessaire obtention d'un master pour la titularisation. La FSU a souligné que les décrets traduisent des choix contestables et contestés quant à l'articulation entre les masters et la place du concours dans le cursus universitaire. Nous avons dénoncé les circulaires sur l'année de stagiaire, sur la mise en place des stages ou celle des masters qui confirment la volonté d'instaurer un simple compagnonnage, de n'appliquer aucun cadrage national des formations ou de l'année de stage, de remettre en cause la place des IUFM. La FSU revendique un recrutement par concours national, correspondant au même niveau de qualification pour tous les enseignants et demande le maintien du potentiel des IUFM. Nous demandons que soient construites les articulations entre des cursus universitaires, qui intègrent formation disciplinaire et professionnelle, et les concours qui prennent en compte la nécessaire préparation à la diversité des métiers et des situations d'enseignement. La FSU réaffirme sa demande de remise à plat de l'ensemble de cette réforme et exige le maintien des dispositifs de formation initiale existants pour la rentrée prochaine, ce qui implique le retrait des textes relatifs à la formation. Dans ce cadre, elle demande une concertation approfondie concernant l'ensemble des aspects de la formation des maîtres, et notamment l'organisation de l'année de fonctionnaire stagiaire.

L'ensemble des représentants des personnels (dont les 10 de la FSU) ont voté contre le projet de décret.

Non titulaires

Disposant désormais de la moitié des représentants des personnels au Comité Technique Paritaire Ministériel, la FSU a demandé que cette instance soit convoquée dans les 2 mois afin d'examiner le dossier des non-titulaires à l'Éducation Nationale. En séance (le 10/03), le Président du CTPM a répondu favorablement et a indiqué que la Direction Générale des Ressources Humaines recevrait les organisations syndicales pour préparer cette réunion. Le SNEP (dont le représentant est intervenu en CTPM sur la question des concours internes et sur le nombre de postes ouverts) portera ses propositions tant en ce qui concerne les conditions d'emploi, de rémunération, de droits sociaux des non-titulaires que celles relatives à l'accès à la titularisation.

Jean Fayemendy



Une nouvelle ère pour le sport scolaire ?

Le SNEP (S. Chabrol, M. Le Ferrand, M. Fouquet) a rencontré le 22 février le nouveau DN de l'UNSS Laurent Petrynka, ainsi que Laurent Lejeune, DNA, et Emma Decrenisse, directrice administrative et financière.

Le Directeur trouve, à sa prise de fonction, une UNSS en bonne santé. Il souhaite que l'ensemble des relations se caractérise par le respect des personnes, quels que puissent être les désaccords.

Le SNEP a également souhaité que cet état d'esprit prévaille. Il a dit l'importance qu'il a toujours attachée au sport scolaire, élément du service public d'éducation qu'il veut continuer à développer.

Les différents points abordés :

1. Conception du sport scolaire

Pour le SNEP, le sport scolaire et ses 3 piliers (AS, forfait, UNSS) doivent offrir à tous les élèves des EPLE la double perspective de « pratiquer des APSA » et « d'apprendre la vie associative » (cf. art. 1 des statuts de l'UNSS).

Le Directeur partage ce point de vue, tout en insistant sur le fait que les difficultés rencontrées ne doivent pas être passées sous silence, quelle que soit leur nature et leur origine mais être traitées pour être résolues.

2. Situation et perspectives d'avenir

Le SNEP note du positif, avec les indicateurs de l'UNSS (1 million de licenciés dont 40% de filles, 97000 jeunes

officiels,...), et les assurances données par le ministère, sur sa volonté de maintenir de l'outil « sport scolaire ». Mais les effets de la politique éducative générale le mettent en danger : moins de forfaits et droit au forfait parfois contesté, détachement des cadres, réforme de l'État,...

Enfin, le jugement du Conseil d'État sur le recours du SNEP (détachement) est en attente. Le SNEP n'acceptera aucun recul sur ce qui installe le service public du sport scolaire comme composante à part entière du service public d'éducation.

Le Directeur souhaite insister sur le positif, et ne partage pas les craintes exprimées.

3. Questions budgétaires

Le SNEP souhaite la transparence sur les budgets 2009 et 2010 (subventions et répartition). Il a demandé la reconduction de la subvention exceptionnelle de 250 000 euros, afin que le prix de la licence n'augmente pas.

Le Directeur estime que tout ne doit pas être attendu des subventions, et précise que le MEN s'est engagé à compenser à l'euro près les dépenses liées au détachement des cadres UNSS. Le CA de fin mars sera informé.

4. Situation des cadres

Malgré leur détachement, qu'il continue à contester, le SNEP reste légitime à les représenter. Il rappelle sa revendication de longue date d'une meilleure reconnais-

sance des contraintes diverses de cette fonction et d'une transparence totale des divers éléments de sa rémunération.

Le Directeur précise que le MEN s'est engagé à ce qu'aucun cadre ne soit lésé dans le changement de position.

5. Fonctionnement des instances

Le SNEP souhaite que toutes les instances de l'UNSS jouent réellement leur rôle. Cela nécessite un temps de travail plus important pour l'AG, plus de CA, des CR et CD régulièrement réunis, pour définir, orienter et contrôler la politique générale de l'association. Les élus de l'AS doivent avoir un statut connu et reconnu.

Le SNEP propose que le chantier des programmes de l'UNSS pour les années 2013 à 2016 soit l'occasion d'une réflexion avec l'ensemble des acteurs, à tous les niveaux, notamment sur les questions de contenus, de modes et de niveau de pratique, de formules de compétition, de catégories d'âge, certificat médical,...

Le Directeur a montré son intérêt pour l'ensemble de ces questions et propositions. Il estime que les projets de sport scolaire, à tous les niveaux, doivent être lisibles, connus et par ailleurs mieux articulés avec ceux de l'EN, afin que la « plus-value » qu'ils apportent soit évidente aux yeux de tous ceux qui le regardent, et en particulier des responsables institutionnels.

Michel FOUQUET

Formation des enseignants :

**retour en arrière de 50 ans !
plus d'un million d'élèves concernés !**



Malgré les protestations quasi-unanimes de tous les acteurs concernés, la réforme de la formation se met en place. La circulaire sur l'année de fonctionnaire stagiaire aggrave encore le dispositif. Il faut tout faire pour empêcher que la rentrée 2010 se passe comme le ministre l'envisage !

La formation post-concours, obtenue à hauteur d'un tiers de service, grâce à la mobilisation l'an dernier et que tout le monde imaginait sous forme de décharge hebdomadaire pourra être annualisée. Le lauréat du concours serait affecté à temps plein ! Il aura seulement une ou des périodes de formation (ce n'est donc pas quantifié !) dispensée par l'université ou toute autre structure qualifiée. Il aura un tuteur chargé de l'accompagner de manière intensive en début d'année... mais sans aucune décharge hebdomadaire, et ce « compagnonnage » sera déduit du temps de formation ! Les IUFM quant à eux, ne sont jamais cités. Par ailleurs, la période dite d'accueil avant la rentrée scolaire se fera sur la base du volontariat ! Pour clore le sinistre tableau, le ministère envisage toujours de faire remplacer les fonctionnaires-stagiaires, lorsqu'ils partiront en stage, par des étudiants de Master 2 !

Le Ministre, uniquement piloté par la gestion de la pénurie de postes, a renvoyé sur les recteurs le soin de démêler les fils d'une situation inextricable « en tenant compte de leurs spécificités ».

La charge est donc laissée aux acteurs de terrain (chefs d'établissements, inspecteurs, et au bout du compte les équipes d'enseignants) de mettre en œuvre les solutions les moins mauvaises pour les élèves et d'expliquer aux parents de plus d'un million d'élèves les aberrations de cette réforme ! C'est un éclatement de fait du cadre national de la formation. C'est un gâchis humain et professionnel sans précédent !

Il faut tout faire pour empêcher que cette réforme s'applique à la rentrée 2010. Le SNEP invite les collègues à :

- refuser collectivement (par des motions, un vote au CA) l'implantation de stagiaires dans leur établissement tant que les conditions de formation resteront celles imposées, (voir la motion proposée sur le site www.snefpsu.net)

- proposer la création de supports sur des blocs horaires de 10h maximum, ou la transformation d'HS.

- informer les parents et faire signer la pétition 100 000 voix pour la formation ;

<http://www.10000voixpourlaformation.org/>

Claire PONTAIS

Chatel sans vergogne !

La double peine pour les étudiants reçus aux concours 2010 cette année.

Dans le cadre de la réforme de la formation des maîtres qu'impose le ministre, les reçus aux concours 2010 vont être mis dans une situation inacceptable.

En effet, contrairement à leurs prédécesseurs qui bénéficiaient d'une année de PLC2 avec un demi-service en établissement (7h+3), un tutorat et une formation en IUFM, ils se retrouveront stagiaires à temps plein dans un établissement avec une formation principalement sous la forme d'un compagnonnage et de stages à l'université. Contrairement aux dires du ministre, leur formation n'est pas allongée mais, comme ils sont mis en service complet dans les établissements, cela permet de masquer la suppression de 254 postes en EPS. **INACCEPTABLE !**

Nous vous appelons à repousser ce projet. (cf article ci-joint).

Mutation Inter 2010 :

sur fond de nouvelle dégradation, le SNEP obtient plus et mieux de mutations que n'en prévoyait le projet

La nouvelle Directrice Générale des Ressources Humaines rappelée à ses obligations !

Constatant l'absence de la nouvelle DGRH du MEN pour présider l'ouverture commune de toutes les FPM et CAPN nationales, les élu-e-s du SNEP et toutes les organisations syndicales représentatives ont refusé de siéger le 8 mars. Après intervention des secrétaires généraux du SNEP, SNES et SNUEP auprès du cabinet du MEN, elle était présente à l'ouverture de la FPMN EPS !

A l'actif du travail des élu-e-s du SNEP, des améliorations

Lors de la tenue de la FPMN, dans le respect des règles et barèmes, pas moins de 70 modifications générant le changement de 18 barres d'entrée dans les académies ont pu être obtenues ! Des modifications engendrant, dans la quasi totalité des cas, plusieurs dizaines de mutations et d'améliorations à mettre à l'actif des commissaires paritaires du SNEP.

Et pourtant, comme l'an passé, le MEN avait fait le choix politique de diffuser le projet de mouvement avant la tenue de la FPMN c'est-à-dire avant vérification et contrôle des opérations par les élu-e-s du SNEP mais aussi avant la date limite de demande tardive de participation ou d'annulation au mouvement inter académique ! Ces méthodes retenues ont montré cette année encore leurs limites.

Cependant, au-delà de la garantie des droits des personnels à muter dans la transparence et l'équité qu'assure le paritarisme, le problème du manque de postes généré par les faibles recrutements reste fondamental et induit, cette année encore, des capacités d'accueil insuffisantes pour satisfaire les demandeurs de mutation.

La mobilité en EPS, à la phase inter académique, reste une des plus difficiles :

- 1 affectation ou mutation pour 3 participants au mouvement, titulaires et néo titulaires compris,
- 20% seulement des titulaires obtiennent satisfaction,
- moins d'1 enseignant d'EPS sur 2 en rapprochement de conjoint satisfait !

L'absence de régulation nationale concernant les dossiers « handicap » entraîne d'année en année une augmentation des situations bonifiées qui représentent dans certaines académies attractives de 12 à 46% des entrants ! Ce phénomène rend ainsi le mouvement totalement déséquilibré et le droit à la mobilité choisie des personnels de moins en moins respecté. Le SNEP a alerté le ministère qui s'est dit effectivement interpellé par cette situation.

L'accès à certaines académies reste toujours très difficile voire quasi impossible y compris pour les personnels en situation de rapprochement de conjoint ou bénéficiant de bonification de sortie d'APV !

Simone SANS

La phase INTRA s'annonce extrêmement difficile

La situation difficile de la phase inter académique (cf. *article ci-dessus*) va se tendre encore davantage lors de la phase intra du mouvement. Les suppressions de postes, la multiplication des postes à cheval, l'augmentation des HSA, mais aussi le blocage massif de supports complets pour l'affectation des néo-recrutés en vertu de la nouvelle réforme de la formation des maîtres, contribueront à diminuer les postes mis au mouvement. Dans ce contexte, obtenir un poste en établissement risque donc d'être extrêmement difficile. Dans les académies, le SNEP vous invitera à vous mobiliser !

Simone SANS

DHG, HSA, emploi condition de travail, le combat continu !

De très nombreux CA d'établissements se sont exprimés en votant contre la DHG, non sans peine parfois, vu les pressions et l'incitation à dessaisir le CA de cette prérogative que représentait la dernière circulaire du ministre (cf. *art bull 828*). Les CA ont voulu marquer leur désaccord avec le sens des réformes en cours et l'étranglement budgétaire qui l'accompagne. Cette étape s'est accompagnée parfois de mobilisation allant jusqu'à la grève dans certains cas. Des moyens ont été arrachés...

Refuser les HSA, engager le combat

Cette période est aussi le moment d'engager ou de ré-engager le combat contre les HSA dont le nombre a été encore augmenté cette année. Leur refus collectif (cf. *modèle sur le site*) est en effet le moyen de mettre une pression considérable sur l'administration car elles sont en quelque sorte « le maillon faible » du système : sans elles, la rentrée ne pourra se dérouler !

C'est le moyen de refuser les surcharges de travail qu'elles impliquent et de défendre nos services.

C'est le moyen d'éviter qu'un collègue de l'équipe soit « en complément de service » voir que son poste soit supprimé.

C'est le moyen de faire apparaître les postes cachés et de fait d'exiger des recrutements supplémentaires aux concours pour les étudiants STAPS

C'est le moyen de dénoncer la diminution du nombre de collègues, du nombre d'adultes dans les établissements. C'est aussi le moyen de lutter contre la dévalorisation du travail qu'insidieusement elles sous tendent...

C'est le moyen de dire STOP aux dégradations !!!

C'est possible et ça pèse, il faut poursuivre et amplifier !

Refuser le « travailler plus pour recruter moins », refuser le « travailler plus pour travailler mal », c'est POSSIBLE.

Cela fait bouger les choses, entraînant l'embauche de précaires, souvent des vacataires, qui dans un autre contexte de recrutement auraient pu être des titulaires. Cela fait bouger les lignes et a contraint le ministère à d'une part augmenter les postes aux concours externes (415 à 468) et à rouvrir le CAPEPS interne (40).

Alain BRIGLIA

HSA :

Le décret n°99-880 du 13 octobre 1999 relatif aux obligations de service précise dans son article 4 que l'enseignant d'EPS « peut être tenu de fournir en sus de son maxima de service, sauf empêchement de santé, une heure supplémentaire ».

La circulaire 79-285 du 28/9/79 rappelle que « l'obligation d'assurer les HS d'enseignement est supprimée dans les cas suivants : état de santé attesté par un certificat médical, bénéfice d'une décharge de service, exercice de fonction à temps partiel.

INVESTIR AVEC LA MAIF, C'EST DONNER DE L'ÉNERGIE UTILE À VOTRE ÉPARGNE.



▶ ASSURANCE VIE AVEC FONDS SOLIDAIRE SYSTÉMATIQUE*

- À la MAIF, avec le nouveau contrat Assurance vie Responsable et Solidaire (formule Projets et Profils) quand vous épargnez, vous placez votre argent utilement. Ainsi une partie de vos euros, avant de vous revenir fructifiés, alimente une économie responsable et solidaire en étant investie systématiquement dans des entreprises qui participent à la formation professionnelle, à l'accès ou au retour à l'emploi, ou encore favorisent l'emploi de personnes handicapées...

Pour nous, c'est ça être assureur militant.



ASSUREUR MILITANT.

Rendez-vous sur www.maif.fr ou parlons-nous au 32 40 dites MAIF (Prix d'un appel local).